



---

## DELIBERATION N° 85/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE LA NAVETTE FLUVIOMARITIME

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 36  
Nombre de Procuration : 03  
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

**ÉTAIENT ABSENTS** : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERAHORTH, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-85-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 165/2018/CACL du 14 novembre 2018 portant approbation du principe de mise en œuvre de la navette fluviomaritime en application des conclusions de l'étude de faisabilité ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 29 mars 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le lundi 26 avril 2021 ;

**Entendu le Rapport N° 85/2021/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement de l'étude pré-opérationnelle de la navette fluviomaritime.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 85/2021/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement de l'étude pré-opérationnelle de la navette fluviomaritime.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

CACL	19 300€	40%
ADEME	28 950€	60%
<b>Total Etude</b>	<b>48 250€</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-85-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à solliciter les partenaires institutionnels et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours :* La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 28 avril 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**  
**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL**  
**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210428-85-AP-2021-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2021  
Date de réception préfecture : 05/05/2021